

STAGES

Stages obligatoires

Les stages obligatoires sont les stages qui s'inscrivent dans un cursus pédagogique (toujours prévus dans la maquette, soit stages pour obtenir un diplôme, soit optionnels avec ou sans crédit mais toujours avec une restitution d'expérience)

Les stages hors cursus sont interdits, ils ne sont pas prévus dans l'organisation de la formation.

Il ne faut donc pas faire signer de convention de stage non obligatoire ou dépassant la durée de stage prévue dans le cursus (Loi 24/11/2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie)

Convention de stages

Tous les stages doivent faire l'objet d'une convention tripartite entre le stagiaire, l'entreprise d'accueil et l'établissement d'enseignement et ceci avant le début du stage.

Attention - Conséquences d'un stage sans convention :

L'étudiant(e) est considéré(e) par la loi comme "travailleur clandestin" (code du travail art. 324-10) et l'établissement d'accueil et de formation passibles de poursuite.

L'étudiant(e), en cas d'accident sur son lieu de stage et durant son trajet domicile/travail, qui pourrait s'avérer extrêmement grave, ne pourrait toucher aucune indemnisation.

Assurance obligatoire

L'étudiant doit obligatoirement avoir souscrit une assurance couvrant sa responsabilité civile auprès de l'organisme d'assurance de son choix et il doit fournir au département une attestation impérativement avant le début du stage.

Durée des stages obligatoires DUT et Licences Professionnelles

Il ne faut pas faire signer de convention de stage non obligatoire ou dépassant la durée de stage prévue dans le cursus (Loi 24/11/2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie)

Concernant les DUT :

Le PPN : GIM indique au moins 10 semaines de stages GB indique une durée minimale de 10 semaines de stages en GE ou IAB TC indique une durée globale de stage sur les 4 semestres au minimum de 10 semaines (stage découverte en S1 et S2 d'une durée minimale de 2 semaines et un stage principal, organisé en S3 ou S4 dont la durée minimale est de 8 semaines consécutives.

Les MCC 2011/2012 :

GIM : pas d'indication concernant la durée des stages

GB : 10 à 12 semaines de stage en entreprise

TC : le stage de première année, durée de 3 semaines et le stage de fin de deuxième année, une durée de 8 semaines.



Le département GIM bénéficie d'une souplesse dans la durée des stages, le département GB ne peut pas dépasser 12 semaines et TC ne peut pas dépasser 3 semaines en première année et 8 semaines en deuxième année.

Les stages à l'étranger sont concernés de la même façon par cette réglementation.

Concernant les Licences Pro :

L'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle indique article 7, que le stage [...] comporte de 12 à 16 semaines.

Les MCC 2011/2012 :

Pour toutes les licences pro, il est indiqué 16 semaines de stage.

Il faut donc respecter 16 semaines pour toutes les licences pro.

Gratification des stages

Concernant la gratification, l'article 30 de la loi du 24/11/2009 impose le versement d'une gratification pour les stages d'une durée supérieure à 2 mois

Le montant de la gratification forfaitaire des stages étudiants de plus de 2 mois est au minimum de 436.05 € par mois complet de stage en 2012 sur la base de 35h.

Cette obligation légale de gratification s'impose à toute entreprise française, aux associations, EPIC, administrations et établissements publics de l'État (avec, dans les administrations d'État et établissements publics nationaux ou EPN, une présence effective exigée d'au moins 40 jours).

Par contre, les Collectivités territoriales (Conseil régional, Conseil général, communes, Communautés,...) et les établissements publics locaux (EPL scolaires, hospitaliers,...) n'y sont pas soumis. De même, les structures étrangères (entreprises, associations, administrations,...) qui accueillent des étudiants français en stage à l'extérieur du territoire national peuvent également et bien évidemment décider librement du montant de la gratification qui leur sera accordée (ou non).